

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 44

Artikel: L'article 27
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187191>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 un an 4 fr. 50
 SUISSE six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER: un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, le 4 novembre 1882.

Un de nos abonnés a eu l'obligeance de nous communiquer le Mandat ci-après, adressé à diverses communes du pays de Vaud, sous l'autorité de LL. EE. de Berne, et fixant les jours et l'organisation des Revues militaires pour l'année 1763.

Revue du Département de Monsieur le Major Crousaz, De Prelaz.

Lundy 30 May, à *Lausanne*. Les Officiers d'hauss-Col, les Commandants d'Exercice, Sergents, et bas Officiers du département de Lausanne, les Cavaliers, Dragons, Canoniers, Matelots, Charretiers, et Courriers, sur la place d'armes accoutumée.

Mardy 31 May, à *Lausanne*, le 1^{er} bataillon du Régiment de Lausanne.

Mercredy 1^{er} Juin, à *Lausanne*, le 2^e bataillon du même Régiment.

Vendredy 3 Juin, à *Cossonay*, les bas Officiers et la troupe avec les fourniments et autres armes accoutumées. Sont les compagnies N° 1 et 2 du 3 et 4 Bataillon du Régiment de Morges.

Vendredy 14 Juin, à *Dommartin*, les bas Officiers avec la troupe, avec des fourniments et autres armes accoutumées dont les Compagnies N° 4 du 3^e et 4^e Bataillon du Régiment de Morges.

Nous le Boursier et Bannerets de Lausanne, A vous les honorables Gouverneurs et Communiers de Chavannes, Salut! A Teneur de Lettres de LL. EE. du Conseil de Guerre du 14^{me} Mars dernier, Il vous est fait Sçavoir, que Monsieur le Major Crousaz passera en Revue la Millice du département de Lausanne et Dommartin aux jours cy dessus indiqués. Conséquemment nous enjoignons de mettre rièrè vôtre Communeauté les ordres convenables, pour que chaque personne comprise dans la Millice, de même que les Préposés de chaque lieu se rendent à la Ville le jour qui lui est assigné, Sous peine aux Officiers de disgrâce Souveraine et aux Soldats de l'Amende d'une livre bernoise. Les Officiers cy devant appellés des restants qui n'ont pas été brevetés dans le Nouvel ordre Militaire devront se rendre aux Revues avec l'Esponton et Hausse-Col, afin qu'en cas de besoin, ils puissent être officiers de Plotton.

Chaque Soldat devra se rendre à quatre heures du Mattin devant chès son Capitaine pour être d'abord conduits sur la place d'armes, où tout le Bataillon devra être rangé à cinq heures pour le plus tard. Il devra être en Uniforme complet, habit bleu, parements et collet rouges, veste et culottes bleues et en guêtres, le Col ou gravate noire, le Chapeau bordé et troussé les trois coins égaux,

l'habit retroussé, et les cheveux en cadenette et poudrés, le cinturon bien placé, les armes en bon état, pourvus de poudres, basles et pierres de fusil, de huit cartouches au moins pour exécuter les feux, et de tout l'armement sous peine d'être châtiés.

Les Cavaliers, Dragons, et Courriers devront avoir leurs chevaux, armes et équipages en bon état. Les Commandants d'Exercice feront avertir les Novices, compris les rentrés au Pays, de se trouver aux Revues de la dernière Compagnie, où leur dit lieu fournit, à la fin de la quelle ils les présenteront à Monsieur le Major pour être avancés dans les pépignières des Compagnies qui en auront besoin. Ils remettront au plutôt à Monsieur le Secrétaire Bergier à Ouchy, les Rolles de chaque lieu, tant ceux que Messieurs les Ministres doivent fournir, que ceux que les dits Commandants doivent donner, comme aussy la Notte des Morts, de ceux qui sont sortis du Pays et de ceux qui y sont rentrés, de ceux qui sont mis sous les armes, et de ceux qui en sont déchargés, depuis la dernière Revue.

Ils se trouveront aux Revues et lui donneront une Notte exacte des fautes, absences d'Exercices ordinaires, de Revues passées, et de la présente à peine d'en répondre.

Quant aux Exercices qui doivent se faire avant la Revue par la Millice de divers districts rassemblés, Et au nombre des Commandants d'Exercices qu'on doit établir pour chaque Compagnie, Messieurs les Majors se conformeront à leurs instructions particulières, le salaire de chacun des dits Commandants devant être de vingt-cinq florins payables par les Communes.

Enfin on ne laissera porter les dits jours sur Montbenon aucun vin pour être vendu sur la place, sous peine de confiscation.

C'est ce que vous ferés rendre public, suivant l'usage pour conduite à un chacun que nous exhortons de se conformer à l'Intention Souveraine.

Donné, le 9^{me} May 1763.

SECRETAN.

L'article 27.

Rassurez-vous, chers lecteurs, qu'il soit bon, qu'il soit mauvais, je ne viens point vous en entretenir; non, car vous devez en avoir suffisamment comme cela.

Depuis plus de six mois, il ne vous a pas été possible d'ouvrir un journal, sans lire en tête de ses colonnes les variantes ci-après :

Article scolaire.
 Centralisation scolaire.
 Discours de M. le Conseiller fédéral Droz à la
 Chaux-de-Fonds.
 Centralisation en matière d'instruction.
 Nomination d'un secrétaire fédéral.
 Légifèrera-t-on sur la matière ?
 Y a-t-il lieu de faire une loi sur l'instruction pri-
 maire?...
 L'article 27 au point de vue fédéraliste.
 Le manifeste des députés du centre.
 M. Dubs et l'article 27.
 Lettre de M. le Juge fédéral Morel à M. le con-
 seiller fédéral Droz.
 Le discours de M. Chenevière.
 Le programme scolaire de M. Schenck.
 Le discours de M. Ruchonnet.
 Le secrétaire aux 6000 francs.
 Le vote du 26 novembre.

Oh ! puisse-t-il venir ce vote ! Nous l'appelons de
 tous nos vœux comme une vraie délivrance !

Un remède contre l'amour.

Eugène Sue racontait l'anecdote avec une verve
 charmante. On rappelle entr'autres celle-ci, qui
 amusa beaucoup ses amis, dans le temps. Ces mes-
 sieurs parlaient de cette chose si difficile dans la
 vie, de la façon dont un homme bien élevé devait
 s'y prendre quand il s'agissait de rompre une liai-
 son d'amour lorsque les cœurs ne sympathisent
 plus.

Chacun émettait des opinions basées sur l'expé-
 rience.

— N'usez pas de la froideur, disait l'un ; rien
 n'attache une femme comme l'indifférence !

— Dans ces questions-là, disait un autre, il ne
 faut pas discuter, mais agir énergiquement et sans
 tarder.

— Tout cela est bien, dit Eugène Sue, mais je
 crois que j'ai trouvé mieux. Voici mon moyen :
 J'étais jeune et en plein succès ; je venais de pu-
 blier un roman dont tout le monde parlait. Le ha-
 sard me fit rencontrer une femme du monde, une
 de ces espèces de demi-bas-bleu qu'attirent les ré-
 putations de toutes sortes. Aussitôt elle devint fol-
 lement amoureuse de moi, et les lettres commencè-
 rent à pleuvoir. Comme, de mon côté, je ne ressen-
 tais, pour cette personne, que de l'indifférence, je
 répondis assez froidement pour me faire com-
 prendre.

Rien n'y fit, pas même l'impolitesse. Je pris
 alors un grand moyen : je lui écrivis de venir me
 voir le lendemain à 10 heures du matin. Quelques
 instants avant l'heure fixée, je passai un gilet de
 serge rouge, je mis un tablier blanc, me coiffai
 d'une casquette écossaise à soufflet, me bouclai une
 brosse à frotter sous le pied, et je me mis un plu-
 meau sous le bras.

Ma toilette était à peine terminée, qu'on sonna.
 C'était ma visiteuse.

J'ouvris aussitôt.

Elle rentra vivement sans me regarder :

— M. Eugène Sue est ici ? demanda-t-elle fièvreu-
 sement.

— Oui, madame, fis-je tout bas d'une voix implo-
 rante, mais gardez-moi le secret !

— Quel secret ! et elle leva ses regards sur moi.
 — Ah ! fit-elle en ouvrant démesurément les
 yeux et avec toutes les marques de la plus violente
 surprise.

— Pardon, madame !... parlez plus bas, fis-je en
 me rapprochant d'elle... que mon maître ne sache
 pas que je me suis fait passer pour lui auprès de
 vous ! Soyez généreuse.

Jamais, ajouta Eugène Sue, je n'ai vu un effet
 aussi complet, même au théâtre. La dame me re-
 garda de la tête aux pieds avec une expression de
 mépris indiscible et disparut avec une rapidité ver-
 tigeuse.

— Oh ! malheureuse, dit-elle, un domestique !

Un moment devant le miroir.

Voyez votre nez.

Un beau nez est ordinairement le signe d'un caractère
 distingué ; il y a dans la régularité et la délicatesse d'un
 nez bien fait, quelque chose de noble, qui est pres-
 que toujours en analogie avec une âme également noble.
 Je ne prétends pas dire qu'un nez mal fait ne s'allie point
 à une intelligence supérieure ; grâce au ciel, une foule
 d'exemples sont là pour prouver que les gens du mérite
 le plus incontestable ont la plupart du temps le nez fort
 mal tourné ; mais il n'en est pas moins vrai que les con-
 ditions de la beauté se rencontrent beaucoup plus rare-
 ment dans ce trait du visage, que dans tous les autres.
 De là vient, sans doute, qu'une figure dont le nez est
 bien fait et joli d'expression, est, sans contredit, plus
 distinguée que toute autre.

Un beau nez, d'ailleurs, ne s'associe jamais à de vilains
 traits ; c'est une chose remarquable. De beaux yeux se
 rencontrent fréquemment sur un visage laid ; mais un
 joli nez, jamais.

Voyons donc ce qu'il faut pour qu'un nez soit parfait
 de forme et riche d'expression.

Il faut :

1° Que sa longueur soit égale à celle du front.

2° Que l'épine, vue de face, soit large, surtout vers le
 milieu, et que les deux lignes soient presque parallèles.

3° Que le contour inférieur, qui forme le bout du nez,
 soit dessiné avec délicatesse, sans être ni trop charnu,
 ni trop rond, ni trop pointu ;

4° Que, dans le profil, le bas du nez n'ait qu'un tiers de
 sa longueur.

5° Que les ailes du nez, vu de face, soient distinctes, et
 que les narines se dessinent au-dessus, sans être ni trop
 grandes ni trop petites, doucement cintrées et s'arron-
 dissant par derrière.

La mobilité du nez est aussi une des conditions de sa
 véritable beauté. Elle dépend de la manière dont les ai-
 les sont dégagées ; et cette mobilité donne au nez une
 sorte d'éloquence inconcevable. Ce mouvement des na-
 rines annonce ordinairement une extrême délicatesse de
 sens, une grande finesse de tact et d'esprit, et un pen-
 chant excessif pour le plaisir. Les narines échanrées
 et presque constamment mouvantes, sont un signe cer-
 tain de passions ardentes, de présomption et de colère.
 Celles qui sont trop petites, annoncent un caractère ti-
 mide, peu expansif, et des passions très calmes.

Pour le peu qu'un nez ait quelque chose de plus que
 la longueur du front, il est d'une insipide longueur qui
 gâte impitoyablement le meilleur visage ; et il est de
 même fort à craindre, que la bonté du cœur, ne soit une
 question douteuse, lorsque ces longs nez penchent beau-
 coup vers la bouche. Il y a là une foule de mauvaises
 choses à redouter, dont les moindres sont la raillerie
 mordante et la satire.

Mais si un nez trop long est un mauvais pronostic,
 rien ne ressemble à une mauvaise plaisanterie comme
 un tout petit nez au milieu d'une figure, et surtout d'une